Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260321-20260205-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix-sept heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND Maire.

Etaient présents : G.LE BRIAND, F.AMBERT, L.LE MOULLEC, P.BOURGÈS, J. GICQUEL, AM.BROUDIC, T.LE CHEVANTON, M.KERGALL, Y.LE GUILCHER, I.LE CORRE, N.MARCHOU, D.MERLE, M.MERLÉ, F.TILLY, M.LE PARLOUËR, S.MOREAU, A.LE MORVAN, Y.LE CALVEZ
Excusé : H.MARION procuration à D.MERLE
Secrétaire : T.LE CHEVANTON
Assistait : A.LE CONTELLEC, DGS

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

INDEMNITES DE FONCTIONS DES CINQ ADJOINTS AU MAIRE (5.6)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
VU les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
CONSIDERANT qu'il lui appartient de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions):

- ***Décide***, et avec effet au 01/04/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :
  Population (2 365 habitants) taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : de 1 000 à 3 499 : 20 %

  - ***Mme Patricia BOURGÈS, 1ère adjointe*** : taux 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - ***Mr Didier MERLE, 2ème adjoint*** : taux 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - ***Mme Anne-Marie BROUDIC, 3ème adjointe*** : taux 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - ***Mr Laurent LE MOULLEC, 4ème adjoint*** : taux 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - ***Mme Marie MERLÉ, 5ème adjointe*** : taux 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- ***Dit*** que les présentes indemnités seront imputées au chapitre 65 du budget communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)